

Formulaire

Autorisation parentale

Consentement à la prise de photographie professionnelle pour l'année scolaire 2026-2027¹

Le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC) souhaite obtenir votre consentement pour la prise de photographie professionnelle de votre enfant et pour la transmission de renseignements personnels de l'élève et de son parent requis à la conclusion du contrat et à l'accès à la plateforme du photographe.

Description du service et utilisation de la photographie

Le photographe professionnel se déplacera à l'école de votre enfant afin de prendre quelques photographies de votre enfant. Les images seront traitées et sélectionnées par le photographe en vue de vous faire une proposition d'achat. Certaines images pourraient également être utilisées pour un album souvenir, une mosaïque ou une photographie de groupe. Le photographe n'aura accès qu'au numéro de fiche (dossier) de l'élève pour associer les images au bon élève afin d'éviter l'utilisation d'une donnée plus sensible (code permanent, date de naissance, etc.).

Par ailleurs, le photographe transmettra la photo de votre enfant à l'école afin de l'ajouter à son dossier administratif d'élève. Si vous ne consentez pas à la prise de photo professionnelle, l'école prendra elle-même la photographie pour le dossier administratif. Cette photo permet aux membres du personnel d'identifier l'élève. Elle est requise notamment pour assurer la sécurité.

Afin de respecter le droit à l'image des élèves et les consentements obtenus, le photographe professionnel s'engage :

- À ne pas transmettre les photographies à d'autres parties, sauf celles qui participent à la préparation de l'offre commerciale (employés, partenaires de traitement des images, etc.);
- À cesser toute utilisation des photographies recueillies dans le cadre de ce consentement et à détruire les copies en sa possession à la fin de la présente année scolaire, bien qu'il demeure titulaire des droits d'auteur sur les photographies qu'il réalise;

Le CSSVDC et l'école se dégagent de toutes responsabilités quant aux résultats de ce processus de prise de photographies (qualité de l'image, enjeux de livraison, enjeux de paiement, etc.). Le CSSVDC et l'école ne jouent qu'un rôle de facilitateur dans le contrat entre vous (le parent) et un photographe professionnel. Ce dernier est le seul responsable du service qu'il vous offre. L'achat n'est pas obligatoire. Le paiement des photos se fait d'ailleurs directement au photographe.

Précisions relatives au consentement

La présente demande de consentement à la collecte et l'utilisation de renseignements personnels a un caractère obligatoire. Un refus de votre part entraînerait la non-exécution des services prévus au formulaire. Un retrait subséquent de votre consentement doit être exprimé directement auprès du photographe concerné.

Prénom et nom du photographe :	Rébecca Vandal	Entreprise du photographe :	Clic & Craie
-----------------------------------	----------------	--------------------------------	--------------

Renseignements sur l'élève et consentement

Prénom de l'élève :		Nom de l'élève :	
Établissement scolaire fréquenté en 2026-2027 :		Groupe repère (primaire) ou niveau scolaire (secondaire) :	
☐	Je consens à la prise de photographie professionnelle de mon enfant.		
☐	Je ne consens pas à la prise de photographie professionnelle de mon enfant.		

Signature

Prénom et nom du parent / tuteur ou de l'élève majeur :			
Signature :		Date :	

Pour toute question concernant ce consentement, veuillez communiquer avec la [direction de l'école de votre enfant](#).

¹ Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c A-2.1) (la « Loi sur l'accès »)